

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Reçu le 29 NOV. 2016

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

COMITÉ SYNDICAL

Délibération de la séance du
jeudi 17 novembre 2016

Président : M. Loïc Chabrier, adjoint au maire ville de Villeurbanne

Vice-Présidente : Mme Myriam Picot, conseillère Métropole de Lyon

Présents : Mme Antoinette Butet-Vallias, conseillère municipale ville de Villeurbanne
M. Loïc Chabrier, adjoint au maire ville de Villeurbanne
M. Jean Paul Chich, conseiller municipal ville de Villeurbanne
M. Ikhlef Chikh, conseiller municipal ville de Villeurbanne
Mme Myriam Picot, conseillère Métropole de Lyon

Excusé(s) : M. Damien Berthilier, conseiller Métropole de Lyon, **donne pouvoir** à M. Ikhlef Chikh
M. Jean Wilfried Martin, conseiller Métropole de Lyon, **donne pouvoir** à M. Jean-Paul Chich
Mme Anne Reveyrand, conseillère Métropole de Lyon, **donne pouvoir** à M. Loïc Chabrier
Mme Sarah Sultan, adjointe au maire ville de Villeurbanne, **donne pouvoir** à Mme Antoinette Butet-Vallias.

Absents :

Délibération n°1632 : Règles et tarification pour la mise à disposition de salles de l'ENMDAD

Rapporteurs : M. Loïc Chabrier, M. Martial Pardo (Directeur de l'ENMDAD)

Délibération n° 1632 – Règle de mise à disposition de salles de l'École Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique

Préambule : L'ENMDAD reçoit de multiples sollicitations concernant la mise à disposition de salles. Ces demandes émanent d'interlocuteurs variés dans des contextes souvent spécifiques. Afin d'éclaircir et d'encadrer les conditions d'attribution de ces salles, il a été décidé d'élaborer une règle de mise à disposition de salles en lien avec la Ville de Villeurbanne, propriétaire des locaux.

Contexte : L'ENMDAD dispose de nombreuses salles de cours équipées mais aussi d'espaces de diffusion (Salle Antoine Duhamel, Grenier à Musiques, salle West Side), toutes mises à disposition par la Ville de Villeurbanne.

Ces espaces sont destinés prioritairement à **l'enseignement artistique des 1 700 élèves** inscrits à l'ENMDAD ou scolarisés dans une école de Villeurbanne dans laquelle l'ENMDAD intervient. L'enseignement artistique prend le plus souvent la forme de cours, ateliers, ou stages assurés par des enseignants de l'ENMDAD. Sont également proposés des activités culturelles telles que des spectacles, des conférences, des masters class...visant à enrichir le parcours des élèves. **A ce titre, l'ENMDAD accueille également dans ses locaux des « artistes invités » ou des « structures culturelles partenaires ».**

Rappel : La ville de Villeurbanne, propriétaire des locaux, peut à tout moment réquisitionner les locaux pour d'autres usages.

Règles de tarification proposées pour les mises à disposition de locaux :

1. Priorité à l'activité d'enseignement prodiguée par les enseignants auprès des élèves
2. **Dans la limite des disponibilités et après avis du directeur, des mises à disposition gratuites de salles peuvent intervenir auprès :**
 - d'établissements issus du réseau de l'enseignement artistique
 - de structures culturelles ou socio-culturelles, de compagnies ou ensembles avec lesquelles l'ENM a engagé des partenariats (**Les conditions d'un partenariat** : mise en place d'une action par la structure ou la compagnie permettant de toucher les publics de l'ENM. Les termes du partenariat doivent être négociés en amont et prendre en compte les conditions de faisabilité permettant à l'action de faire sens.)
3. **La mise en place d'une tarification « Mise à disposition de salles »** : Face aux multiples sollicitations d'artistes ou structures en recherche de salles équipées pour des activités sans lien avec l'ENMDAD **et en dehors de tout partenariat**, il est proposé de mettre en place un protocole et une tarification pour la mise à disposition des salles de l'école :

Salles	Tarif horaire
Grenier à Musiques	50 € /h
Salle Antoine Duhamel*	125 €/h <i>Prestation technicien : 115 €/4h</i>
West Side	80 € /h <i>Prestation technicien : 115 €/4h</i>
Studio de danse Ailey	30 € / h
Studio de théâtre Copeau	30 € / h

* Présence d'un agent SSIAP 1 obligatoire dans l'école.

Après vote, les membres du Syndicat Mixte de Gestion de l'ENMDAD approuvent les trois principes et la grille de tarification applicables aux mises à disposition de salles, présentés ci-dessus.



Loïc CHABRIER

**Président
Syndicat Mixte de Gestion
Ecole Nationale de Musique Danse et Art Dramatique**

SYNDICAT MIXTE DE GESTION
Ecole Nationale de Musique
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Le Président

Transmis en Préfecture le 30/11/2016